
Financial statements of the
États financiers de la
Canadian Agri-Food Foundation
Fondation de
l'agro-alimentaire
du Canada

December 31, 2020
31 décembre 2020

Independent Auditor's Report	1-3	Rapport de l'auditeur indépendant
Statement of operations and changes in net assets	4	État des résultats et de l'évolution de l'actif net
Statement of financial position	5	État de la situation financière
Statement of cash flows	6	État des flux de trésorerie
Notes to the financial statements	7-8	Notes complémentaires

Independent Auditor's Report

To the Directors of the
Canadian Agri-Food Foundation

Opinion

We have audited the financial statements of the Canadian Agri-Food Foundation (the "Foundation"), which comprise the statement of financial position as at December 31, 2020, and the statements of operations and changes in net assets and cash flows for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies (collectively referred to as the "financial statements").

In our opinion, the accompanying financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of the Foundation as at March 31, 2021, and the results of its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations.

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards ("Canadian GAAS"). Our responsibilities under those standards are further described in the *Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements* section of our report. We are independent of the Foundation in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our audit opinion.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations, and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux directeurs de la
Fondation de l'agro-alimentaire du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Fondation de l'agro-alimentaire du Canada (la « Fondation »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2020, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the Foundation's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the Foundation or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the Foundation's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian GAAS will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

As part of an audit in accordance with Canadian GAAS, we exercise professional judgment and maintain professional scepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the Foundation's internal control.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Fondation ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the Foundation's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on the audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the Foundation to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, among other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

Deloitte LLP

Chartered Professional Accountants,
Licensed Public Accountants

June 3, 2021

- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés,
Experts-comptables autorisés

Le 3 juin 2021

**Canadian Agri-Food
Foundation**
**Statement of operations
and changes in net assets**
Year ended December 31, 2020

**Fondation de l'agro-alimentaire
du Canada**
**État des résultats
et de l'évolution de l'actif net**
Exercice terminé le 31 décembre 2020

	2020	2019	
	\$	\$	
Revenue			Revenus
Contributions	25,630	131,375	Apports
Expenses			Dépenses
Donations	-	126,118	Dons
Bank charges	600	17	Frais bancaires
	600	126,135	
Excess of revenue over expenses	25,030	5,240	Excédent des revenus sur les dépenses
Net assets, beginning of year	5,240	-	Actif net au début
Net assets, end of year	30,270	5,240	Actif net à la fin

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

	2020	2019	
	\$	\$	
Assets			Actif
Current assets			À court terme
Cash	30,270	5,240	Encaisse
Net assets			Actif net
Unrestricted	30,270	5,240	Non affecté

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

On behalf of the Board

D. Strule

[Signature]

Au nom du Conseil

	2020	2019	
	\$	\$	
Operating activities			Activités de fonctionnement
Excess of revenue over expenses	25,030	5,240	Excédent des revenus sur les dépenses
Net increase in cash	25,030	5,240	Augmentation nette de l'encaisse
Cash, beginning of year	5,240	-	Encaisse au début
Cash, end of year	30,270	5,240	Encaisse à la fin

The accompanying notes are an integral part of the financial statements.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Nature and purpose of the Foundation

The Canadian Agri-Food Foundation (the "Foundation") was established on December 3, 2018, but activities started only in 2019. For taxation purposes, it is a public foundation and a registered charity. As such, the Foundation is exempt from income tax under Section 149.1 of the *Income Tax Act*.

The Foundation's mandate is to promote excellence in the agriculture and agri-food industry in Canada for the benefit of the public.

2. Accounting policies

The financial statements have been prepared in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations and reflect the following significant accounting policies:

Revenue recognition

The Foundation follows the deferral method of accounting for contributions. Restricted contributions are recognized as revenue in the year in which the related expenses are incurred. Unrestricted contributions are recognized as revenue when received or receivable if the amount to be received can be reasonably estimated and collection is reasonably assured.

Financial instruments

Financial assets and financial liabilities are initially measured at fair value. Subsequently, they are measured at amortized cost with the exception of cash, which is measured at fair value.

Financial instrument include cash.

Transaction costs are expensed as incurred.

1. Description des activités et objet de la Fondation

La Fondation de l'agro-alimentaire du Canada (la « Fondation ») a été constituée le 3 décembre 2018, mais les activités ont débutées en 2019. Aux fins d'établissement de l'impôt, il s'agit d'une fondation publique et d'un organisme de bienfaisance enregistré. En tant que telle, la Fondation est exonérée d'impôt en vertu de l'article 149.1 de la *Loi de l'impôt*.

L'objectif de la Fondation est de promouvoir l'excellence dans l'industrie agricole et agroalimentaire au Canada au profit du public.

2. Méthodes comptables

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Constatation des revenus

La Fondation applique la méthode du report pour la comptabilisation des apports. Les apports affectés sont comptabilisés comme revenus dans l'exercice au cours duquel les dépenses liées sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de revenus au moment où ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut raisonnablement être estimé et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Instruments financiers

Les actifs financiers et les passifs financiers sont initialement mesurés à la juste valeur. Par la suite, ils sont mesurés au coût amorti à l'exception de l'encaisse qui est mesurée à la juste valeur.

L'instrument financier comprend l'encaisse.

Les coûts de transaction sont comptabilisés en dépenses lorsqu'ils sont engagés.

2. Accounting policies (continued)

Use of estimates

The preparation of financial statements in conformity with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities and disclosures of contingent assets and liabilities at the date of the financial statements and the reported amounts of revenue and expenses during the reporting period. Areas requiring the use of estimates include the amount of accrued liabilities. Actual results could differ from these estimates.

3. Financial instruments

Unless otherwise noted, it is management's opinion that the Foundation is not exposed to significant credit, liquidity or market risks on its financial instruments. The fair value of the Foundation's financial instruments approximates their cost due to their short-term nature.

4. Related party transactions

The Foundation is related to the Canadian Agri-Food Policy Institute (the "Institute") by virtue of the fact that the Foundation is controlled by the Institute through its membership and common members of the Board. All related party transactions are in the normal course of business and are recorded at exchange amounts.

During the year, the Foundation made a contribution of NIL (2019 - \$126,118) to the Institute.

5. COVID-19

On March 11, 2020, the World Health Organization characterized the outbreak of a strain of the novel coronavirus ("COVID-19") as a pandemic, which has resulted in a series of public health and emergency measures that have been put in place to combat the spread of the virus. The duration and impact of COVID-19 are unknown at this time and it is not possible to reliably estimate the impact that the length and severity of these developments will have on the financial results and condition of the Foundation in future periods.

2. Méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et formuler des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des produits d'exploitation et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les domaines nécessitant l'utilisation d'estimations par la direction comprennent le montant des charges à payer. Les résultats réels pourraient varier par rapport à ces estimations.

3. Instruments financiers

Sauf avis contraire, la direction est d'avis que la Fondation ne court pas de risques importants en termes de crédit, de liquidité ou de marché découlant de ses instruments financiers. La juste valeur des instruments financiers de la Fondation correspond approximativement à leur coût en raison de leur échéance à court terme.

4. Opérations entre apparentés

La Fondation est apparentée à l'Institut canadien des politiques agroalimentaires (l'« Institut ») en vertu du fait que la Fondation est contrôlée par l'Institut par ses membres et membres communs du Conseil. Toutes les transactions entre apparentés sont conclues dans le cours normal des opérations et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Au cours de l'exercice, la Fondation a apporté une contribution de valeur nulle (2019 - 126 118 \$) à l'Institut.

5. COVID-19

Le 11 mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que la COVID-19 (maladie à coronavirus 2019) pouvait être qualifiée de « pandémie ». Cette annonce a déclenché la mise en place d'une série de mesures de santé publique et de mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. La durée et les incidences de la COVID-19 restent inconnues et il est impossible d'estimer de façon fiable les incidences que la durée et la gravité de la pandémie pourraient avoir sur les résultats financiers et la situation de la Fondation aux périodes futures.